

Privilège

réprimande. C'est ce qui s'ensuivra si la Chambre appuie effectivement la motion. Est-ce clair?

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, compte tenu des excuses sincères présentées à la Chambre par le député ainsi que par son leader parlementaire et probablement du fait que ma première motion fournissait à la présidence des directives trop obscures, je propose:

Que l'honorable député de Port Moody—Coquitlam soit appelé à la barre de la Chambre et qu'il soit admonesté par le Président.

M. le Président: Il est clair dans mon esprit que ce cas comporte une présomption suffisante d'outrage. La motion est recevable et je la soumetts à la Chambre.

Le député de Parkdale—High Park, avec l'appui du député de Renfrew—Nipissing—Pembroke, propose:

Que l'honorable député de Port Moody—Coquitlam soit appelé à la barre de la Chambre et qu'il soit admonesté par le Président.

M. Hawkes: Monsieur le Président, la formulation de la motion nous étonne un peu, moi et mes collègues de ce côté-ci de la Chambre. Elle ne me satisfait pas tout à fait.

Plus tôt aujourd'hui, j'ai entendu parler de précédents survenus à la Chambre des communes britannique, où un incident assez semblable avait entraîné une expulsion de la Chambre pendant une semaine, si je ne m'abuse. Je crois même que la masse avait été endommagée, du moins c'est ce qu'on m'a rapporté, si bien que le député avait été tenu civilement responsable des frais de réparation.

J'ai lu tout à l'heure une lettre de trois pages qu'un électeur de Melville, en Saskatchewan, que je ne connais pas, a envoyée pour nous faire part de sa réaction à la scène qu'il a vue à la Chambre hier soir. En présentant mes observations, vendredi dernier, je disais que la Chambre était le plus haut tribunal au pays.

Or, le député est membre du barreau et, dans sa province, c'est un auxiliaire de la justice. Tôt ce matin, j'ai demandé à un de mes collègues, qui est avocat, ce qui se passerait si un incident de ce genre se produisait au tribunal. Il semble que cela entraînerait d'office un emprisonnement immédiat, dont la durée resterait à déterminer, tellement cet outrage est considéré grave.

Les Canadiens s'inquiètent effectivement beaucoup du décorum à la Chambre et de cette institution démocratique. Comme je ne prétends pas parler au nom du gouvernement, ou de tous mes collègues ministériels, je n'ai pas l'intention de proposer un amendement. J'inviterais plutôt les députés à prendre la parole pour déterminer si une réprimande suffit à assurer la protection de cette institution.

Si tout se fait solennellement, c'est peut-être suffisant. Il se peut que l'embarras face à la population suffise. Mais je pense que les Canadiens d'un océan à l'autre ont un certain sens de la justice et qu'il leur arrive de penser que nous sommes une entité, un groupe, qui s'accorde des privilèges qu'ils n'ont pas. Ils se demandent ce qui leur serait arrivé s'ils avaient attaqué un auxiliaire de la justice. Car ce qui s'est passé dans cette Chambre hier soir n'est rien de moins qu'une attaque sur la personne du sergent d'armes de la plus haute instance du pays.

J'ai l'impression que les électeurs d'un bout à l'autre du pays seront déçus qu'on punisse d'une simple réprimande un acte que la télévision a si clairement capturé et qui constitue ni plus ni moins que des voies de fait sur la personne du sergent d'armes de la Chambre.

Je n'ai pas pensé une minute qu'il soit approprié que je présente un amendement à une motion que le député a, j'en suis sûr, formulée avec le plus grand soin; quand j'ai pris la parole un peu plus tôt, la motion non amendée me semblait tout à fait adaptée aux circonstances, étant donné le message qui s'en dégageait.

J'ai beaucoup de compassion pour le député qui s'est laissé emporter à commettre un acte que, j'en suis convaincu, il regrette sincèrement comme l'indiquent ses remarques.

Cette très importante institution qu'est la nôtre est à un point critique de son histoire. Mon instinct me dit qu'une sanction plus sévère qu'une simple remontrance serait plus appropriée et mieux perçue par les Canadiens.

[*Français*]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je pense que ce ne sont pas des moments très heureux pour cette Chambre et pour l'ensemble de la population canadienne de voir que nous en sommes rendus à devoir faire des réprimandes à un de nos collè-